

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD56

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Modifier ainsi l'alinéa 16 :

1° Après le mot :

« considérées »,

insérer les mots :

« par la programmation pluriannuelle de l'énergie » ;

2° En conséquence, supprimer les mots :

« par la programmation pluriannuelle de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel